

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2023

PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoints, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, CALONNE, BAILLY, LAMY, BOUDRY, M. CHUARD, Mme PINGAT, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. CHAZERAND pouvoir à Mme BUGADA

M. MOLIN pouvoir à M. MARTI

Mme JACQUET pouvoir à M. POULET

ABSENTS : M. FANTOLI, Mme CHATEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PINGAT Martine

*_*_*

Pas observations sur le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2022, il est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention, M. MARTI François).

Après la nomination d'un secrétaire de séance, on passe à l'ordre du jour.

- 1) Débat d'orientations budgétaires,
- 2) Centralités rurales en région – Intention pour l'adhésion de la Commune d'Arbois au dispositif de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- 3) Tarifs 2023,
- 4) Destination des coupes 2023,
- 5) Travaux du comité consultatif environnement/éclairage public,
- 6) Demande de DETR : toiture musée Sarret de Grozon,
- 7) Approbation du procès-verbal de récolement des collections du musée Sarret de Grozon,
- 8) Attribution d'une subvention : mi-scène,
- 9) Communications.

ORDRE DU JOUR

1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Sur la base du rapport, le Conseil Municipal sera invité à débattre des orientations budgétaires.

Mme DEPIERRE Valérie rappelle les règles et le calendrier du vote du budget.

Présentation du DOB par M. POULET Gilles.

Mme DEPIERRE Valérie présente les priorités politiques de fin de mandat. Elle reprecise également quelques points sur les recettes de fonctionnement.

M. MARTI François demande la durée des travaux du rond-point.

M. PETIGNY Loïc répond que les travaux devraient durer environ un an.

M. BRUNIAUX Philippe souhaite un bilan de l'activité du Secteur Jeunes.

Au sujet des études sur les chaufferies bois, M. BRUNIAUX Philippe indique que partout dans les médias on entend qu'il y a des problèmes au sujet des particules fines, il se demande si c'est une bonne idée.

Pour la végétalisation de l'espace Delort, M. BRUNIAUX Philippe demande si cela a été vu avec les services des espaces verts pour que l'entretien ne se fasse pas au détriment d'espaces existants.

M. PETIGNY Loïc répond que pour la végétalisation, le travail se fait avec les services, notamment pour l'espace Delort. Par ailleurs il y a maintenant une personne de plus aux espaces verts. Quoi qu'il en soit les agents sont associés à tout.

Mme BOUDRY Jeanne ajoute qu'il y a aussi des recherches sur des espèces spécifiques demandant le moins d'entretien possible. Pour le quartier du Chardonay, il y a aussi des personnes qui sont volontaires pour parrainer des arbres.

Pour la chaufferie bois, Mme BOUDRY Jeanne indique que le bois émet effectivement des particules fines. Mais il y a des travaux de l'ADEME qui montrent qu'un foyer ouvert produit 2,57g/kwh contre 0,02 pour une chaufferie bois. Une chaufferie qui permet de chauffer 150 logements correspond à 5 foyers ouverts. Tout ça est donc documenté et ce ne sont pas les chaufferies qui posent le plus souci. Par ailleurs il n'y a pas d'énergie absolument propre. La seule chose c'est que là on récupère les nuisances qu'on a eu l'habitude de délocaliser. Quand on met en regard avec le fait que les agriculteurs ont droit de brûler les déchets verts, on voit qu'on peut vraiment améliorer les choses avec une chaufferie bois.

M. MARTI François s'interroge si l'urgence climatique est de limiter l'effet de serre.

Mme BOUDRY Jeanne répond que quitte à consommer de l'énergie, autant qu'elle ne soit pas fossile.

M. MARTI François s'étonne car à la réunion de la commission finances il avait été parlé de faire une étude, pas encore de faire la chaufferie.

Mme BOUDRY Jeanne répond qu'il y a deux choses : une étude a déjà été réalisée pour le secteur de la piscine et au dernier Conseil, il a été voté la réalisation d'une 2^{ème} étude pour une chaufferie vers les écoles. La réalisation de la chaufferie correspond donc à la 1^{ère} étude.

Mme BRIOT GAIDIOZ Cécile indique que le Secteur Jeunes est d'abord passé par une phase de diagnostic. Actuellement, les deux animateurs font un énorme travail de terrain (collèges, lycée Friant). Ce qui est important c'est qu'il y a des jeunes qui participent aux activités. Par exemple, en janvier 63 jeunes sont passés au local. Les animations sont décidées de plus en plus en collaboration avec les jeunes (ex : sortie patinoire).

Mme BUGADA Catherine présente les deux axes forts de début 2023 : éducation à l'image (le film sera présenté à Châlon au festival du film) et grimpe dans les arbres en partenariat avec Idéehaut.

Mme BRIOT GAIDIOZ Cécile ajoute que depuis deux/trois mois on sent vraiment l'ancrage et le fait que la demande se confirme.

Mme BUGADA Catherine dit que le Secteur Jeunes va d'ailleurs aussi à la recherche de subventions pour mettre les moyens en face des ambitions.

2 - CENTRALITES RURALES EN REGION – INTENTION POUR L'ADHESION DE LA COMMUNE D'ARBOIS AU DISPOSITIF DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

La Région Bourgogne Franche-Comté a élaboré un nouveau dispositif dédié aux centralités fragiles, dans le contexte national de déploiement des « Petites Villes de Demain » et des orientations du SRADDET « Ici 2050 » visant à :

- la prise en compte de la transition énergétique et écologiques,
- le renforcement des centralités par une action globale,
- la gestion économe de la ressource foncière,
- le développement de l'attractivité régionale,
- la coopération entre territoires au service de l'attractivité.

La Commune d'Arbois est éligible au dispositif « Centralités rurales en Région » (C2R). La mobilisation de ce dispositif se décline par un conventionnement entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la Commune d'Arbois et la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, pour la période 2022-2026, permettant de disposer d'une enveloppe financière dédiée à la Commune d'Arbois. Les opérations ainsi soutenues devront être issues d'un projet à l'échelle communale, contribuer à son rayonnement dans un principe de cohérence avec les orientations du SRADDET.

Parmi les projets à venir, l'aménagement de l'espace Delort, l'aménagement d'une zone de loisirs et la restructuration d'un pôle enfance scolaire (sous maîtrise d'ouvrage SIVOS) sont les projets qui pourraient être présentés dans le cadre de ce conventionnement avec une enveloppe globale d'aide à hauteur de 500 000 €.

Dans le but que la mise en œuvre des lignes directrices du projet de redynamisation défini à l'échelle communale, à savoir la convention PVD-ORT, s'articule avec les démarches, les réflexions et les opérations réalisées à l'échelle

intercommunale, la cosignature de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et de la Commune d'Arbois est requise pour valider une stratégie conjointe de développement du territoire communautaire, à même de garantir l'accompagnement financier régionale pour la période 2022-2026.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute que 3 projets ont été retenus même si ça peut bouger pour la répartition (ça dépendra des coûts et des subventions obtenues).

M. MARTI François dit avoir lu que la Région allait diminuer ses financements sur les projets, il s'interroge sur ceux-là ?

Mme DEPIERRE Valérie répond que cela ne concerne pas ce dispositif.

M. BRUNIAUX Philippe indique que le SRADDET a été retoqué au Tribunal Administratif.

Mme DEPIERRE Valérie répond qu'elle ne connaît pas les motifs donc à voir et à préciser.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite la Région Bourgogne Franche-Comté pour un conventionnement tripartite (Région, Commune, Intercommunalité) « Centralités Rurales en Région », et autorise Mme la Maire à signer la convention-cadre et tous les documents relatifs à ce dossier et à engager toutes les procédures afférentes.

3 - TARIFS 2023

Mme DEPIERRE Valérie propose de retirer les tarifs de la salle des fêtes, ils seront représentés à un autre Conseil.

Mme DEPIERRE Valérie voudrait lancer un débat sur l'opportunité de faire payer des droits d'occupation du domaine public, notamment en cas de travaux. Est-ce que le Conseil Municipal est d'accord pour que les services travaillent sur cette proposition ? Est-ce que la Ville fait payer dès le premier jour ? un forfait à la semaine ? au linéaire ou à la surface ? Il faut savoir que des entreprises font payer à leurs clients le fait de demander des arrêtés à la mairie.

Pour le foyer des stagiaires il est proposé un maintien des tarifs.

Sur les cimetières, l'idée est de s'aligner sur ce qui est fait à Salins et Poligny.

M. LECOQ Yves rappelle le contexte et l'évolution des tarifs sur les deux musées. La proposition est d'uniformiser les tarifs sur les deux.

M. BRUNIAUX Philippe dit que le Conseil va voter les tarifs mais qu'il n'a pas les bilans des visites et c'est ennuyeux. Pour mettre en valeur les actions, connaître l'impact COVID, si les expositions marchent bien c'est important d'avoir un bilan et ce serait bien que ce bilan soit présenté au comité consultatif concerné.

M. LECOQ Yves propose de l'envoyer par mail.

Mme BUGADA Catherine dit qu'il y aura une invitation début mars au comité justement pour travailler sur les tarifs et l'attractivité des musées.

Mme CALONNE Evelyne souhaite que les tarifs des concessions dans les cimetières s'alignent sur les tarifs de Poligny et Salins plutôt que de faire payer plus cher.

M. BRUNIAUX Philippe indique que c'est un impôt déguisé.

M. MARTI François dit que cela a été débattu en commission des finances et que cela ne le choque pas.

Mme DEPIERRE Valérie dit que le problème c'est qu'à Arbois les tarifs n'ont pas bougé depuis longtemps, alors qu'on ne sait pas si à Poligny ou Salins ça a augmenté progressivement.

Mme CALONNE Evelyne et M. BRUNIAUX Philippe souhaiteraient un étalement de l'augmentation sur 3 ans.

Mme GRESSER Virginie propose sur deux ans parce qu'on ne sait pas ce qui va se passer dans les années à venir.

M. BRUNIAUX Philippe voudrait une comptabilité analytique qui présente la hausse du coût du cimetière.

Mme DEPIERRE Valérie dit que le choix fait était de s'aligner sur Poligny et Salins et propose de fixer le prix des concessions comme à Salins pour les 15 ans et de garder 360€ et 600€ pour les autres.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention, Mme CALONNE Evelyne), à partir de 2023 les tarifs suivants :

FOYER DES STAGIAIRES		
CHAMBRE INDIVIDUELLE		
Location à la semaine		60,00 €
Location au mois		220,00 €
Coût de la nuitée		15,00 €
Cautiion		200,00 €
CHÂTEAU PECAULD		
Salle J.P BOCAT		
Journée		260,00 €
1/2 journée		160,00 €
Caves de la Mairie		
Pour expositions et évènements à but non lucratif		Gratuit
Pour expositions ou évènements à but lucratif / la semaine		150,00 €
Salles de réunion dans les locaux de la Mairie - association arboisienne		Gratuite
Salles de réunion dans les locaux de la Mairie - extérieur		dons CCAS
MUSEES		
Plein tarif		4€
Tarif réduit (pass Juramusée, pass musées Arbois)		3€
Tarif scolaire		150€
Tarif visite guidée groupe, par personne		5€
DROITS DE PLACE		
Étalages/ml (Marché...)		0,90 €
Manèges, métiers, baraques/m2		1,00 €
Exposition vente de voitures/voiture		10,00 €
Véhicule aménagé pour la vente/ml		1,00 €
Spectacles/m2 avec un minimum de perception de 15,00 €		1,00 €
Bornes électriques du Marché-Forfait/Marché		4,00 €
ALAMBICS		
Par jour d'utilisation		
Alambic N° 39.7441		45,00 €
Alambic N° 39.7442		40,00 €
TERRASSES ET OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		
Occupation ANNUELLE	m ²	25 €
Occupation ESTIVALE	m ²	20 €
Occupation domaine public	m ²	20 €

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité (3 contre, Mme CALONNE Evelyne, M. BRUNIAUX Philippe, Mme PINGAT Martine), à partir de 2023 les tarifs suivants :

TARIFS CIMETIERES	
CONCESSION PLEINE TERRE 15 ANS - 1m x 2m	170,00 €
CONCESSION PLEINE TERRE 30 ANS - 1m x 2m	360,00 €
CONCESSION PLEINE TERRE OU CAVEAU 50 ANS - 1m x 2m	600,00 €
ANCIEN COLOMBARIUM 15 ANS - 1 CASE POUR 2 URNES - <i>Renouvellement uniquement</i>	110,00 €
ANCIEN COLOMBARIUM 30 ANS - 1 CASE POUR 2 URNES - <i>Renouvellement uniquement</i>	220,00 €
COLOMBARIUM 15 ANS - 1 CASE POUR 2 URNES	450,00 €
COLOMBARIUM 30 ANS - 1 CASE POUR 2 URNES	640,00 €
CONCESSION POUR URNES 30 ANS - PLEINE TERRE OU CAV'URNES - POUR 4 URNES - 1mX0,60m	290,00 €
CONCESSION POUR URNES 50 ANS - PLEINE TERRE OU CAV'URNES - POUR 4 URNES - 1mX0,60m	490,00 €
CAV'URNES - 4 URNES - 30 ANS	700,00 €
CAV'URNES - 4 URNES - 50 ANS	1000,00 €
JARDIN DU SOUVENIR	GRATUIT
CONCESSION POUR ENFANT -- 50 ANS	GRATUIT
AFFICHAGE	
Avis de décès	25,00 €
Remerciements familles	25,00 €

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité (2 contre, Mme CALONNE Evelyne, M. BRUNIAUX Philippe), à partir de 2023 les tarifs suivants :

ENCARTS PUBLICITAIRES AGENDA:

1 page intérieure quadri-couleur	500,00 € HT TVA 20% : 100,00 €	600,00 € TTC
½ page intérieure quadri-couleur	333,33 € HT TVA 20 % : 66,67 €	400,00 € TTC
¼ page intérieure quadri-couleur	166,67 € HT TVA 20 % : 33,33 €	200,00 € TTC
2ème de couv.1 page	583,33 € HT TVA 20 % : 116,67 €	700,00 € TTC
2ème de couv. ½ page	416,67 € HT TVA 20 % : 83,33 €	500,00 € TTC
2ème de couv. ¼page	208,33 € HT TVA 20 % : 41,67 €	250,00 € TTC
3ème de couv.1 page	583,33 € HT TVA 20 % : 116,67 €	700,00 € TTC
3ème de couv. ½ page	416,67 € HT TVA 20 % : 83,33 €	500,00 € TTC
3ème de couv. ¼ page	208,33 € HT TVA 20 % : 41,67 €	250,00 € TTC
4ème de couv. 1 page	666,67 € HT TVA 20 % : 133,33 €	800,00 € TTC
4ème de couv. ½ page	500,00 € HT TVA 20% : 100,00 €	600,00 € TTC
4ème de couv. ¼ page	250,00 € HT TVA 20 % : 50,00 €	300,00 € TTC

4 - DESTINATION DES COUPES 2023

Mme BOUDRY Jeanne indique que l'année s'est mal terminée car beaucoup de sapins ont péri à cause de la sécheresse, mais les ventes se sont faites dans d'assez bonnes conditions quand même. Maintenant, on retrouve dans une situation de crise avec une baisse des coupes d'arbres verts. Priorité est donnée au gros bois résineux.

La parcelle 36 sera encore destinée à l'affouage.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention Mme CALONNE Evelyne) approuve la destination des coupes 2023 telle que proposée par l'ONF.

5 - TRAVAUX DU COMITE CONSULTATIF ENVIRONNEMENT/ECLAIRAGE PUBLIC

Mme BOUDRY Jeanne présente le rapport sur les travaux du Comité sur l'éclairage public, conformément à la proposition faite d'un rapport plus complet suite au retour des cahiers de doléances.

** Sécurité :*

Dans les faits les gendarmes et les pompiers n'ont pas eu d'augmentation particulière d'interventions, mais c'est vrai que du coup il n'y a pas de possibilité de contrôle des zones non éclairées. Proposition d'installer des boîtiers de sécurité sur chaque armoire (150 € H.T. x 41 armoires).

M. MARTI François dit que cela nécessite l'intervention physique de la personne d'astreinte. Il demande s'il n'y a pas possibilité de le faire à distance.

Mme BOUDRY Jeanne répond qu'aujourd'hui cette fonctionnalité existe pour le SIEC, mais pas pour toutes les armoires. Balisage des points particulièrement accidentogènes pour sécuriser les déplacements de nuit. Pour les déplacements piétons et cyclistes => appel à des précautions individuelles pour supprimer les obstacles et à penser à l'échelle de la Ville à la sécurisation des cheminements. Penser également à avoir une lampe sur soi.

** Biodiversité et nuit étoilée :*

Les chauves-souris peuvent maintenant sortir du clocher avec moins de lumière dans les yeux. Proposition de pérenniser les animations existantes et d'en rajouter une : la nuit de la chouette (diaporama puis sortie en forêt). Cette nouvelle animation a un coût de 600 €, idée de la rendre payante même s'il restera un reste à charge et si on peut chercher d'autres sources de financement. Proposition aussi de signer la convention « Zone refuge pour les chauves-souris ».

** Economies d'énergie :*

Entre la facture de juin-novembre 2021 et juin-novembre 2022 la Commune a réalisé une économie de 44 % en consommation de KW/h. Mais il n'est pas possible d'extrapoler à l'année notamment parce qu'il y a de nouveaux équipements et parce que nous n'avons pas encore la gestion de l'éclairage des stades.

** Santé et sommeil :*

Aucun moyen de donner des données objectives.

** Pistes d'actions proposées par les habitants :*

1 - Pistes techniques :

- passage LED : est-ce que ça vaut le coût de changer si baisse d'utilisation ? Sans doute quand même.
- maintenir un lampadaire sur 2 ou 4 : pas souhaitable car crée des zones d'ombre et il est préférable d'avoir un éclairage moins fort mais continu.

- lampes solaires : marche mais coûte moins cher de se raccrocher au réseau quand il y en a un proche. C'est une solution qui est utilisée quand il n'y a pas de réseau à proximité. Il y a aussi des risques de manque d'éclairage.
- détecteurs de présence : ça marche que quand la vitesse est relativement lente
- application de commande éclairage public : ne marche pas bien pour les lampes à décharge, de même que les détecteurs de présence car il faudrait une durée minimum d'allumage de 15/20 mn pour ne pas user plus vite le matériel. Du coup c'est un peu disproportionné.

⇒ maintenir veille technique et garder en tête le besoin de nuit aussi, pour nous et autres espèces

2 - Modification plages horaires :

Différencier centre et quartiers (éteindre plus tôt dans quartiers). Pas rallumer le matin entre le 1^{er} mai et le 15 août.

3 - Extinction et diminution de certains types d'éclairage :

- communiquer de personne à personne sur l'éclairage nocturne : faire savoir aux commerces qu'on est sensible à cette question, sans même aller jusqu'au fait que normalement c'est réglementé et qu'à 1 h du matin ça doit être éteint.
- courrier personnalisé avec photo de l'éclairage.
- éteindre les panneaux lumineux sur une partie de l'année ? réduire la période d'illuminations (et travailler peut-être avec des artistes pour des décors non lumineux) ? Garder la question de l'éclairage des monuments pour plus tard (notamment parce qu'on ne sait pas ce qui va advenir du château Pécauld).

** Proposition générale de candidater au label «Villes et Villages étoilés» (prochaine labellisation 2025)*

Mme CALONNE Evelyne indique qu'il y a des détecteurs de présence à Saint Briec. Pour les lampes solaires il y a un ou deux endroits, par exemple vers le Bi1 où il y a un passage piéton pas éclairé.

Mme BOUDRY Jeanne propose de voter sur un récapitulatif des propositions du Comité.

Mme BUGADA Catherine félicite le Comité pour ce travail. Les propositions de labellisation montrent qu'on ne travaille pas que pour les économies mais aussi pour le développement durable.

M. BRUNIAUX Philippe demande si ça nécessite une délibération.

Mme DEPIERRE Valérie répond que non, c'est juste un vote.

Le Conseil Municipal vote avec 1 abstention (Mme PINGAT Martine).

6 – DEMANDE DE DETR : TOITURE MUSEE SARRET DE GROZON

Il s'agit d'engager en 2023 la rénovation de la toiture du musée Sarret de Grozon dont la charpente doit être renforcée et mise en sécurité.

Le montant des travaux est estimé à 91 320,74 € H.T.

Une subvention au titre de la DETR pourrait être sollicitée à hauteur de 27 396 € soit 30 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les travaux et sollicite la demande de subvention.

7 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DES COLLECTIONS DU MUSEE SARRET DE GROZON

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de récolement des collections du musée Sarret de Grozon

8 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION : MI-SCENE

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Mi-Scène pour l'organisation de 3 spectacles à Arbois en 2023 et la réalisation d'actions de médiation culturelle en direction de la jeunesse.

M. LECOQ Yves rappelle qu'il y avait une convention avec Scènes du Jura qui avait été abandonnée par l'ancienne municipalité. Il y a eu 3 rencontres avec Scènes du Jura pour notamment mettre en place un projet global, notamment en lien avec le Secteur Jeunes. Mais nous n'avons pas eu de proposition.

Un travail a parallèlement été mené avec Mi-Scène pour un projet test d'un an avec 3 spectacles et un travail global de médiation culturelle. Il y aura un bilan effectué à l'issue de ces trois spectacles. Il s'agit là de voter une subvention qui ne grève pas le budget alloué aux associations locales et il sera possible de déposer un dossier à la DRAC (saison culturelle, saison d'été) sur un nouveau dispositif pour la partie concert.

M. BRUNIAUX Philippe dit qu'il votera contre car cela n'a pas été débattu en commission, c'est là qu'on voit la différence entre commission et comité.

A la majorité, (4 votes contre : M. MOLIN René, M. MARTI François, Mme PINGAT Martine, M. BRUNIAUX Philippe), le Conseil Municipal attribue une subvention de 10 000 € à Mi-Scène.

9 - COMMUNICATIONS

**** Compte-rendu des décisions prises par Mme la Maire dans le cadre de ses délégations***

- Désignation du maître d'œuvre pour l'opération : rue du Chardonnay, Aménagement de surface – Mission confiée au SIEDEC du Jura pour un montant forfaitaire H.T. de 6 777,50 €.
- Etude géoréférencement réseaux secs – Etude confiée à l'entreprise RICOM, 20 rue Buffon 21200 BEAUNE pour un montant de 12 586,50 € H.T.
- Groupement de commande Poligny/Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura pour la maintenance et l'entretien des installations de chauffage – Attribution du marché pour la Commune d'Arbois à la société ENGIE pour un montant total prévisionnel de 20 990,00 € H.T. (part de la Commune d'Arbois : 6 488 € H.T.).
- Travaux réseaux sur parking de la maison de santé : Places éco végétales et système d'infiltration – Travaux confiés à l'entreprise SAILLARD TP – ZI – 39600 ARBOIS pour un montant de 47 179,73 € H.T.
- Acceptation d'un don – don de l'association des familles Pichegru et sympathisants du Général Pichegru : Une lettre autographe signée de Pichegru du 21 nivôse (1794) adressée « Aux Citoyens Maire officiers municipaux et membre du Conseil Général de la Commune », une réponse à leurs témoignages de reconnaissance suite à sa nomination au Commandement de l'armée du Rhin et au succès de cette dernière – Valeur 600 €.
- Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'opération : Stade de l'Ethole/Eclairage Vestiaires/Tribunes.
- Approbation de l'avenant faisant passer le forfait de rémunération du Cabinet CHANEAC de 42 000 € H.T. à 63 200 € H.T. (75 840 € T.T.C.) sur la base d'un nouveau taux de rémunération fixé à 8 % du coût prévisionnel des travaux estimé à 790 000 € H.T.
- Adhésion au service CEP du SIEDEC – Adhésion de la Commune au service CEP proposé par le SIEDEC et approbation des conditions financières de la contribution annuelle : 1 € par an par habitant, plafonnée à 2 000 €, soit pour ARBOIS, 2000 € T.T.C. par an/durant 3 ans.
- Tarifs boutique Musée de la Vigne et du Vin – Tarifs des nouveaux articles proposés à la vente dans la boutique du Musée de la Vigne et du Vin :
 - le petit lapaque des vins de copains : 16 €
 - médaille souvenir : 2 €
 - verre du Jura, bicentenaire Pasteur : 5 €
 - porte-lingettes + 7 lingettes : 12 €
 - rafraîchisseur : 10 €

M. BRUNIAUX Philippe indique que le Conseil Municipal n'a pas été informé par les voies officielles du décès du Dr GRANDJEAN (LE ROLLAND) qui a été conseillère municipale de la Ville d'Arbois et il voudrait lui rendre hommage.

Mme PINGAT Martine aimerait avoir des informations sur le projet de la gare.

Mme DEPIERRE Valérie répond que quand des entreprises s'installent il y a des choses qu'il n'appartient pas à la Commune de communiquer. Notamment sur les porteurs de projets qui entrent en lien avec gares et connexions.

Mme DEPIERRE Valérie propose une minute de silence pour le Dr GRANDJEAN.

La séance est levée à 22 h 35.

La Maire,

Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,

Martine PINGAT